

Communiqué de presse

Le Conseil National des Centres Commerciaux prend acte des déclarations du gouvernement en date du 7 mai dernier indiquant que certains grands centres commerciaux de plus de 40 000 m², notamment ceux situés en Ile de France, ne pourraient rouvrir aujourd'hui. Il regrette cette décision.

En effet les centres commerciaux, notamment les plus vastes d'entre eux sont les mieux équipés humainement et techniquement pour mettre en œuvre les mesures barrières nécessaires (information du public, régulation des flux, nettoyage rigoureux et fréquent, climatisation avec de l'air frais non recyclé) afin de garantir aux consommateurs une sécurité sanitaire optimale.

Se basant sur les chiffres de la distribution alimentaire et les exemples de pays étrangers ayant rouvert, il note que ce sont en effet les grands sites qui affichent la plus faible densité de clientèle.

Il souligne également le risque d'un report de fréquentation et donc de sur-concentration sur des sites de commerce diffus ou de plus petite taille qui ne pourraient assurer les mêmes précautions sanitaires.

Il attire enfin l'attention sur l'impact économique et le coût social que les décisions administratives de fermeture entraînent en prolongeant le chômage partiel de plusieurs dizaines de milliers de salariés employés dans les magasins de ces centres.

En conséquence, le CNCC demande au gouvernement de réexaminer de façon hebdomadaire et non discriminante la situation des grands centres commerciaux principalement franciliens qui constituent plus d'un quart de l'activité de la filière, ses adhérents (bailleurs, locataires et prestataires) étant dans une situation économique critique après deux mois de fermeture.

À propos du CNCC

Le Conseil National des Centres Commerciaux est l'organisation professionnelle française fédérant tous les acteurs participant à la promotion et au développement des sites commerciaux : promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Outre l'objectif d'assurer la représentation des intérêts de ses diverses composantes, le CNCC s'attache à défendre le dialogue entre ses différents membres, à organiser la réflexion prospective et le travail en commun de ses adhérents. Il a vocation à rassembler tous les acteurs du commerce au sein des espaces commerciaux qu'ils soient centres commerciaux, retail parks ou commerces de pied d'immeuble.

Le CNCC compte plus de 400 sociétés adhérentes représentant plus de 800 sites commerciaux en France, dont 1 sur 5 est situé en centre-ville.

Contact Presse :

communication@cncc.com

01 53 43 82 60

Agence Shan pour le CNCC

Rachel Thannberger: rachel.thannberger@shan.fr ; 06.13.21.31.02

Delphine Bosc: Delphine.bosc@shan.fr ; 07.76.09.21.71